



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 janvier 2025

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Transformation d'emplois permanents à temps complet

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 27 janvier à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGIO
Emma MUSSIER à Michel ROSSI
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Linda PIPERI à Ivana POLISINI
Jean-Michel SAVELLI à Jeanne CALLIER
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

ABSENTS :

Christine MALAFRONTI, Jean-Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI,

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Objet : Transformation d'emplois permanents à temps complet

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de repositionner les postes vacants sur les grades correspondants au niveau de recrutement initial ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

- De transformer les postes suivants :

Numéro du poste de travail	Poste de travail	Numéro du poste budgétaire	Financement actuel	Nouveau financement
PT-00180	Agent technique	PB-00180	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
PT-00282	Agent de collecte	PB-00282	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le - 4 FEV. 2025
et publication ou notification
du - 4 FEV. 2025
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr